

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00190

Numéro SIREN : 389 601 949

Nom ou dénomination : A33 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt 26919

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/26919

Déposant :

Nom/dénomination : A33 IMMOBILIER

Forme juridique : Société par actions simplifiée

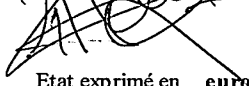
N° SIREN : 389 601 949

N° gestion : 1993 B 00190



Comptes approuvés le
24-06-2019
Le Président: *[Signature]*
Etat exprimé en euros

Bilan Actif

Le Président: 		31/12/2018			31/12/2017
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux Le 23 OCT. 2019 sous le N° ... 			
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 659	10 213	6 446	10 341
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		16 659	10 213	6 446	10 341
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	759 848		759 848	1 261 951
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	93 145		93 145	55 000
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	23 524		23 524	10 199	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	766		766	875	
DISPONIBILITES					
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	877 283		877 283	1 328 026
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		893 943	10 213	883 729	1 338 366

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



[Signature]

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	7 622	7 622
	RESERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	297 208	248 184
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	48 311	99 024
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	353 903	355 593
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	448 141	833 900
	Emprunts et dettes financières divers	47 345	104 829
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 579	9 803
	Dettes fiscales et sociales	8 762	32 770
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		1 472
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	529 826	982 774
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	883 729	1 338 366
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	48 310,55	99 024,22
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	524 330	973 954
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	309 574	822 539

Compte de Résultat

		31/12/2018		31/12/2017	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 205 000	100,00	1 290 500	100,00
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	1 205 000	100,00	1 290 500	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	1 205 000	100,00	1 290 500	100,00
	Achats de marchandises	321 000	26,64	1 102 050	85,40
	Variation de stock	502 103	41,67	(515 039)	-39,91
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	295 943	24,56	533 074	41,31
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 661	0,22	1 370	0,11
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 198	0,35	6 666	0,52
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation	1 125 905	93,44	1 128 121	87,42
	RESULTAT D'EXPLOITATION	79 095	6,56	162 379	12,58
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
CHARGES FINANCIÈRES	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	16 087	1,34	13 611	1,05
	Différences négatives de change				
CHARGES FINANCIÈRES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	16 087	1,34	13 611	1,05
	RESULTAT FINANCIER	(16 087)	-1,34	(13 611)	-1,05
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	63 008	5,23	148 768	11,53
	Total des produits exceptionnels			2 274	0,18
	Total des charges exceptionnelles	2 014	0,17	11 748	0,91
CHARGES FINANCIÈRES	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 014)	-0,17	(9 473)	-0,73
	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	12 683	1,05	40 270	3,12
	TOTAL DES PRODUITS	1 205 000	100,00	1 292 774	100,18
	TOTAL DES CHARGES	1 156 689	95,99	1 193 750	92,50
	RESULTAT DE L'EXERCICE	48 311	4,01	99 024	7,67

A 33 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 19 rue Louis SEURIN
33950 LEGE CAP FERRET
389.601.949 R.C.S. BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 205 000,00 euros contre 1 290 500,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -6,62%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice, aucun événement important n'est à noter.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

500
M

Signature

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous mettons tout en œuvre pour enregistrer une progression de notre activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 205 000,00 euros contre 1 290 500,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -6,62%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euro contre 0,00 euro pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 823 103,27 euros contre 587 010,87 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 40,21%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 295 942,99 euros contre 533 074,16 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44,48%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 660,72 euros contre 1 369,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 94,23%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euro contre 0,00 euro lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4 198,08 euros contre 6 666,18 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -37,02%.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euro contre 0,20 euro pour l'exercice précédent.



Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 125 905,06 euros contre 1 128 121,23 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,19%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 79 094,94 euros contre 162 378,77 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -51,28%.

Compte tenu d'un résultat financier de -16 087,19 euros (-13 611,17 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 63 007,75 euros contre 148 767,60 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -57,64%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -2 014,20 euros contre -9 473,38 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 12 683,00 euros contre 40 270,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 48 310,55 euros contre un bénéfice de 99 024,22 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 883 729,45 euros contre 1 338 366,32 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -33,96%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 48 310,55 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 310,55 euros
------------------------	-----------------

A titre de dividendes	48 000,00 euros
-----------------------	-----------------

Soit 96 euros par action

Le solde, soit 310,55 euros au poste « autres réserves ».

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de la date fixée par l'assemblée générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

5

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 104 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 4 896 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2017 :

50.000 euros, soit 10 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44.900 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5.100 euros

Exercice clos le 31/12/2016 :

50.000 euros, soit 10 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44.900 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5.100 euros

Exercice clos le 31/12/2015 :

50.000 euros, soit 10 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44.900 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5.100 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

[Signature]

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- la participation des salariés s'élevant à 0 % du capital au 31 décembre 2018, est inférieure au seuil légal ;

- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Lège Cap Ferret

Le 28 mai 2019

Le président



A 33 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 19 rue Louis SEURIN
33950 LEGE CAP FERRET
389.601.949 R.C.S. BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 48 310,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 310,55 euros
A titre de dividendes	48 000,00 euros
Soit 96 euros par action	

Le solde, soit 310,55 euros au poste « autres réserves ».

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 104 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 4 896 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

B



Signature

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé aux associés que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2017 :

50.000 euros, soit 10 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44.900 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5.100 euros

Exercice clos le 31/12/2016 :

50.000 euros, soit 10 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44.900 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5.100 euros

Exercice clos le 31/12/2015 :

50.000 euros, soit 10 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44.900 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5.100 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

